

COMPRENDRE SON COMPTE DE TAXES 2016

Exemple pour une propriété résidentielle desservie par les réseaux d'aqueduc et d'égout

Inscrit sur votre compte	Taxes	Explication	Taux
Taxe foncière générale	Taxe foncière générale Taux de base (résidentiel et agricole)	Permet d'assurer la gestion quotidienne d'une municipalité (éclairage, service d'incendie, déneigement, entretien des rues, salaire des employés, quote-part de la MRC, etc.).	0,6647 \$
Inv. Évaluation	Investissement selon l'évaluation	Remboursement des règlements d'emprunt taxés à l'ensemble de la municipalité selon l'unité d'évaluation (achat du camion-échelle, éclairage et clôture au parc Nichol, achat d'équipements pour les Travaux publics, etc.)	0,0955 \$
Inv. Catégorie	Investissement selon les catégories	Remboursement des règlements d'emprunt taxés selon les catégories	0,0151 \$
	Total de la taxe foncière générale ❶		0,7753 \$
Ordures rés.	Ordures résidentielles	Coût tarifé pour les services d'enlèvement des matières résiduelles (3 voies : recyclage, compostage et déchets, Écocentre et RDD)	180.34 \$
Eau résidentielle	Eau	Coût tarifé pour l'aqueduc (pour les propriétés desservies par le réseau Rawdon – pour les autres réseaux, voir taux différents) ❷	200 \$
Ent. Réseau égout	Entretien du réseau d'égout	Montant selon l'évaluation qui sert au paiement pour l'entretien du réseau et des infrastructures (traitement des eaux usées et réseaux d'égout) ❸	0,0627 \$ du 100 \$ d'évaluation
Const. puits eau	Construction des puits pour l'eau potable	Pour les propriétés desservies par l'aqueduc provenant du réseau Rawdon - coût tarifé par unité de logement (règlement 020 – Monière et Saint-Patrick)	24,3930 \$
Étangs aérés	Étangs aérés	Coût tarifé pour les services d'assainissement des eaux usées (règlement 24 – travaux de vidanges et réparations à l'usine d'épuration et postes de pompage)	12,6584 \$
Sûreté du Québec	Sûreté du Québec	En 2016, la facture totale pour les services de la Sûreté du Québec s'élève à 1 550 162 \$. Coût partiellement tarifé par propriété	79 \$
Caserne		Remboursement de 50 % de l'emprunt relié à la construction de la caserne incendie, l'autre 50 % de remboursement est inclus dans la taxe inv. évaluation	4,94 \$ par logement
Mise niveau aqueduc		Remboursement de règlements d'emprunt pour la partie des travaux effectués sur certaines rues ayant pour but la mise à niveau de notre réseau d'aqueduc (bouclage, remplacement de conduite, etc.)	0,8992 \$ par logement
TECQ 2010 – 2013	Réhabilitation de conduites	Remboursement des travaux taxés à l'ensemble du secteur desservi aqueduc pour la réhabilitation des conduites d'aqueduc	16,85 \$ par logement
PIQM 123	PIQM 123	Remboursement des travaux taxés à l'ensemble du secteur desservi aqueduc pour la réhabilitation des conduites d'aqueduc	5,04 \$ par logement

Des taxes de secteur peuvent aussi être inscrites sur votre compte – ces taxes sont pour les travaux faits dans votre rue.

❶ **Taux de base pour la taxe foncière pour les catégories suivantes :**

- Non résidentiels : 1,2509 \$ du 100 \$ d'évaluation
- Immeubles industriels : 1,5118 \$ du 100 \$ d'évaluation
- Immeubles de six logements ou plus : 0,8261 \$ du 100 \$ d'évaluation
- Terrains vagues desservis : 1,3295 \$ du 100 \$ d'évaluation

❷ **Eau**

Réseau Rawdon mais pour les catégories suivantes :

- Immeubles imposables non-construits (terrain vagues desservis) : 50 \$
- Unité de logement résidentiel 200 \$ + 100 \$ par unité de local industriel ou commercial ou institutionnel (classes 5 et 6)
- Unité de logement résidentiel 200 \$ + 300 \$ par unité de local industriel ou commercial ou institutionnel (classes 7 à 10)
- Unité de logement résidentiel 200 \$ + 600 \$ par unité de local industriel ou commercial ou institutionnel (classes 7 à 10 avec spécifications spéciales)
- 600 \$ par unité d'évaluation constituant un camping
- 600 \$ par bâtiment comprenant plus de 20 unités d'habitation individuelle
- 700 \$ par unité d'évaluation commerciale constituant une entreprise de lave-auto

Réseau Kildare :

377.39 \$ par logement + 177,44 \$ par logement (TECQ 2010-2013 : Remboursement lié à la réalisation des travaux du puit d'alimentation en eau)

Réseau Engouevent : 305.43 \$ par logement

❸ **Égout Desneiges :** 634.14 \$ par logement